

Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, Éric Pierre, dir.
"Enfance et justice au XIXe siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada"

Paris, PUF, 2001, 443 p.

Jean-Jacques Yvorel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/64>

DOI : 10.4000/rhei.64

ISBN : 978-2-7535-1642-7

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2002

Pagination : 240-242

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jean-Jacques Yvorel, « Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, Éric Pierre, dir. *"Enfance et justice au XIXe siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada"* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 4 | 2002, mis en ligne le , consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/64> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.64>

Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, Éric Pierre, dir.

Enfance et justice au XIX^{ème} siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada

Paris, PUF, 2001, 443 p.

Depuis la publication en 1970 de l'ouvrage d'Henri Gaillac, aucune synthèse de nos connaissances historiques sur la justice des mineurs n'avait été tentée. L'ouvrage dirigé par Marie-Sylvie Dupont-Bouchat et Éric Pierre, avec la participation de F.-M. Fecteau, J. Trépanier, J.-G. Petit, B. Schnapper, J. Dekker, comble donc un manque certain. Si le livre recouvre, chronologiquement, une période moins longue que *Les maisons de correction*, en revanche, géographiquement, il embrasse un espace beaucoup plus vaste, puisque les investigations de l'équipe coordonnée par les deux collaborateurs de notre revue s'étendent à la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Québec (qu'une regrettable erreur d'impression dans le sous-titre assimile au Canada). L'ouvrage s'organise en deux parties chronologiques. La première, titrée "Qui aime bien châtie bien. Correction et moralisation", nous conduit du début du XIX^{ème} siècle aux années 1870 ; la seconde, dont le titre "Enfance délinquante, enfance en danger, États tutélaires" rend compte d'un changement de regard sur l'enfance coupable, nous amène à la veille de la première guerre mondiale. Chacune de ces parties est divisée en trois chapitres thématiques.

Un premier chapitre ("Philanthropes et réformateurs. La première génération") nous permet de faire connaissance avec les hommes qui sont à l'origine des premières institutions pour mineur(e)s. Nous découvrons la pensée et la carrière des inspecteurs des prisons néerlandais (Pieter Jacob de Bye), français (Charles Lucas, Louis-Mathurin Moreau-Christophe), belge (Édouard Ducpétiaux) ou canadiens (Wolfréd Nelson, Andrew Dickson). À côté de philanthropes comme Demetz ou Suringar, ces fonctionnaires ont joué un rôle essentiel dans la mise en place des dispositifs de prise en charge des enfants de justice. Les clercs catholiques ne sont pas oubliés avec les portraits de l'abbé Arnoux, du père Rey ou de l'évêque de Montréal, Mgr Bourget. Ces éléments de biographie et de prosopographie, les auteurs ont dû la plupart du temps les construire eux-mêmes, car il existe peu de travaux sur ces hommes.

Le second chapitre étudie le débat d'idées sur le plan international. Il trace d'abord le cadre de ces échanges, avec ses voyageurs visiteurs de prisons et ses congrès pénitentiaires, avant d'analyser la guerre des modèles. Les rédacteurs évoquent bien sûr la confrontation, pas propre au traitement des mineurs délinquants, entre modèle auburnien et philadelphien, mais surtout ils mettent au jour la complémentarité/concurrence entre la cellule et la colonie agricole.

Dans le chapitre III ("Construire des établissements pour les jeunes détenus"), les auteurs passent du champ des grands principes et des intentions à celui des réalisations. Ils commencent par décrire les dispositions prises entre 1820 et 1848 pour séparer, dans les prisons, les détenus mineurs des autres détenus, pour préserver les enfants de la contagion carcérale et réaliser ainsi la prison idéale qui n'aura pas les inconvénients de la prison. Les premiers quartiers pour mineurs, la maison pénitentiaire des jeunes délinquants de Saint-Hubert en Belgique, la prison de Rotterdam, la Petite-Roquette à Paris sont au nombre des utopies carcérales "visitées" par l'équipe de recherche. Parallèlement à la "rééducation par la cellule" et l'isolement, les défenseurs de l'enfance essaient la rééducation par le travail agricole. La célèbre colonie agricole de Mettray ouvre en 1839 ; l'exemple est bientôt suivi d'autres réalisations. Ces expériences de "colonisation" sont bien évidemment analysées. Après 1848-1850, les tâtonnements des premiers temps s'estompent et les modèles se consolident et se développent. La loi française du 5 août 1850, qui est ici remarquablement étudiée, est un bon exemple d'accompagnement législatif de ce mouvement.

La seconde partie s'ouvre sur une introduction qui souligne l'importance des changements qui s'opèrent dans le regard porté sur l'enfance et dont le droit témoigne. La France, pour des raisons conjoncturelles, fait ici figure de pionnière, mais le mouvement est bien général et concerne tous les pays étudiés.

Le chapitre IV, comme le chapitre III, est consacré aux réalisations concrètes en matière de prise en charge des mineurs ("Les établissements, critiques et réformes"). Le paysage institutionnel qui ressort de la lecture de ces soixante-deux pages est assez contrasté. Le monde de la rééducation semble agité d'un mouvement brownien difficile à saisir, d'autant que

l'écart entre les annonces de réformes et les réformes effectives est quelquefois important et toujours difficile à mesurer. Les auteurs ont donc procédé par petites touches successives pour nous présenter ce tableau de la rééducation "fin de siècle".

Le cinquième chapitre ("Convergences législatives ou coïncidences chronologiques ?") est centré sur l'analyse de l'œuvre législative des différents pays entre 1900 et 1920. L'élaboration des lois est un observatoire privilégié pour mesurer les spécificités nationales comme les convergences en matière de protection de l'enfance et de traitement de la délinquance juvénile. Au total, nous voyons se mettre en place une nouvelle politique, qui aboutit à l'adoption quasi généralisée des tribunaux pour enfants tels qu'ils ont été pensés aux États-Unis.

Le dernier chapitre reprend le questionnement élaboré dans le second sur "la sainte alliance des philanthropes". Partant du même type de sources – les discours produits lors des congrès internationaux par les philanthropes –, les auteurs nous font découvrir une nouvelle génération d'acteurs qui veulent fonder leur action en matière de lutte contre la délinquance sur la prévention et la protection de l'enfance. Une très utile postface ("Les enjeux et les difficultés d'une histoire comparée sur l'enfance délinquante et en danger") met en évidence les problèmes théoriques et méthodologiques, mais aussi la richesse de l'histoire comparative.

Cet ouvrage va bien au-delà de la synthèse des travaux existants. Les auteurs, pour combler les nombreuses lacunes de la recherche historique, ont mené leur propre enquête et investigué des sources primaires. Certes, à l'exception notable du Québec où un important travail a été réalisé à partir des registres d'écrou, la connaissance des populations sous main de justice reste fragmentaire. Les formes de résistance des populations juvéniles, ou plus simplement la vie quotidienne des "enfermés", mériteraient des travaux complémentaires. Reste que nous avons là un vrai grand livre d'histoire sociale, où les conditions d'émergence des idées, des lois et des réalisations pratiques sont mises en perspective. C'est là une rupture, que l'on peut qualifier d'épistémologique, avec le livre pionnier d'Henri Gaillac.

Jean-Jacques Yvorel